



VILLE DE QUÉBEC

Arrondissement de La Haute-Saint-Charles

RÈGLEMENT R.C.A.6V.Q. 303

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
L'ARRONDISSEMENT DE LA HAUTE-SAINT-CHARLES SUR
L'URBANISME RELATIVEMENT À LA ZONE 66206FB**

**Avis de motion donné le 6 juillet 2021
Adopté le 31 août 2021
En vigueur le 10 septembre 2021**

NOTES EXPLICATIVES

Ce règlement modifie le Règlement de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur l'urbanisme relativement à la zone 66206Fb, située approximativement à l'est de la route de la Bravoure, au sud de la rue de Montolieu, à l'ouest de la rue du Petit-Vallon et au nord de la piste cyclable du Corridor des Cheminots.

Plus particulièrement, le plan de zonage est modifié afin de faire coïncider les limites des zones 66205Fa et 66220Fa aux limites de certains lots. Ainsi, la zone 66205Fa est agrandie à même une partie de la zone 66206Fb, afin d'appliquer à cette partie du territoire les normes de la zone 66205Fa. En outre, la zone 66220Fa est également agrandie à même une partie de la zone 66206Fb, afin que les normes prescrites pour la zone 66220Fa s'appliquent à cette partie du territoire.

RÈGLEMENT R.C.A.6V.Q. 303

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE LA HAUTE-SAINT-CHARLES SUR L'URBANISME RELATIVEMENT À LA ZONE 66206FB

LA VILLE DE QUÉBEC, PAR LE CONSEIL DE L'ARRONDISSEMENT DE LA HAUTE-SAINT-CHARLES, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'annexe I du *Règlement de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur l'urbanisme*, R.C.A.6V.Q. 4, est modifiée, au plan numéro CA6Q66Z01, par :

1° l'agrandissement de la zone 66205Fa à même une partie de la zone 66206Fb, qui est réduite d'autant;

2° l'agrandissement de la zone 66220Fa à même une partie de la zone 66206Fb, qui est réduite d'autant;

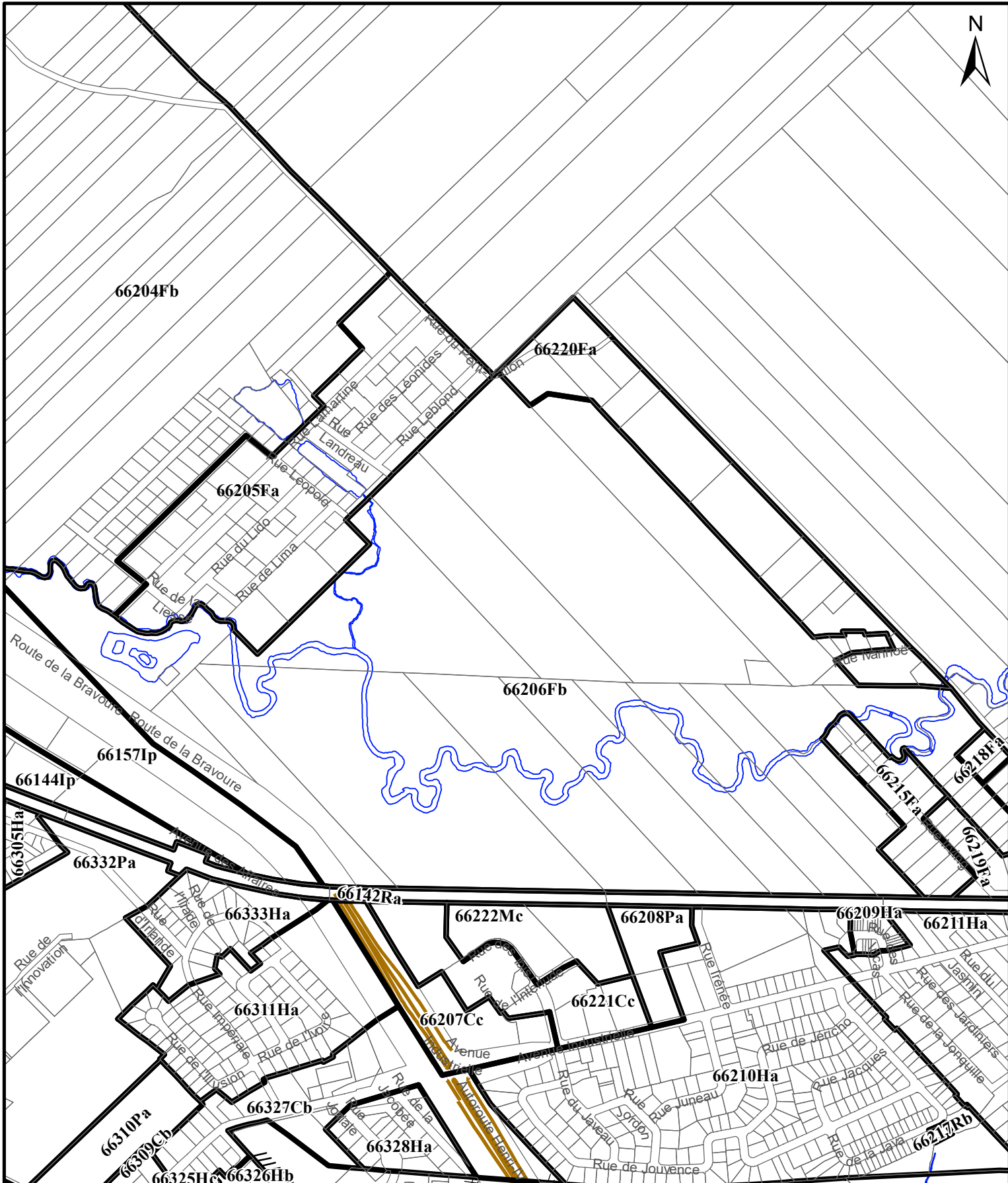
le tout tel qu'illustré au plan numéro RCA6VQ303A01 de l'annexe I du présent règlement.

2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE I

(article 1)

PLAN NUMÉRO RCA6VQ303A01




VILLE DE QUÉBEC
 SERVICE DE LA PLANIFICATION
 DE L'AMÉNAGEMENT ET
 DE L'ENVIRONNEMENT

RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE LA HAUTE-SAINT-CHARLES SUR L'URBANISME
ANNEXE I - ZONAGE
EXTRAIT DU PLAN CA6Q66Z01

Date du plan :	<u>2021-03-23</u>	No du plan :	<u>RCA6VQ303A01</u>
No du règlement :	<u>R.C.A.6V.Q.303</u>	Échelle :	<u>1:9 000</u>
Préparé par :	<u>S.R.</u>		

Avis de motion

Je donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur l'urbanisme relativement à la zone 66206Fb, située approximativement à l'est de la route de la Bravoure, au sud de la rue de Montolieu, à l'ouest de la rue du Petit-Vallon et au nord de la piste cyclable du Corridor des Cheminots.

Le plan de zonage est modifié afin de faire coïncider les limites des zones 66205Fa et 66220Fa aux limites de certains lots, en agrandissant ces zones à même une partie de la zone 66206Fb.